

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

21-11-CA

EDDY JOSEPH GLASPY

APPELLANT

- and -

LYNN HELEN GLASPY

RESPONDENT

Glaspy v. Glaspy, 2011 NBCA 101

CORAM:

The Honourable Justice Larlee
The Honourable Justice Bell
The Honourable Justice Quigg

Appeal from a decision on motion
of the Court of Queen's Bench:
February 10, 2011

History of Case:

Decision under appeal:
Unreported

Preliminary or incidental proceedings:

Court of Appeal
[2011] N.B.J. No. 126 (QL)

Appeal heard:
September 13, 2011

Judgment rendered:
November 17, 2011

ERRATUM: December 12, 2011

Reasons for judgment:
The Honourable Justice Bell

Concurred in by:
The Honourable Justice Larlee
The Honourable Justice Quigg

EDDY JOSEPH GLASPY

APPELANT

- et -

LYNN HELEN GLASPY

INTIMÉE

Glaspy c. Glaspy, 2011 NBCA 101

CORAM :

L'honorable juge Larlee
L'honorable juge Bell
L'honorable juge Quigg

Appel d'une décision sur motion
de la Cour du Banc de la Reine :
Le 10 février 2011

Historique de la cause :

Décision frappée d'appel :
Inédite

Procédures préliminaires ou accessoires :

Cour d'appel
[2011] A.N.-B. n° 126 (QL)

Appel entendu :
Le 13 septembre 2011

Jugement rendu :
Le 17 novembre 2011

ERRATUM : Le 12 décembre 2011

Motifs de jugement :
L'honorable juge Bell

Souscrivent aux motifs :
L'honorable juge Larlee
L'honorable juge Quigg

Counsel at hearing:

For the appellant:
David Lutz, Q.C.

For the respondent:
W.S. Reid Chedore

THE COURT

The appeal is allowed and a new hearing is ordered. The appellant will have costs of \$2,500.00.

Avocats à l'audience :

Pour l'appellant :
David Lutz, c.r.

Pour l'intimée :
W.S. Reid Chedore

LA COUR

Accueille l'appel et ordonne la tenue d'une nouvelle audience. L'appellant obtient des dépens de 2 500 \$.

ERRATUM

With respect to the above-mentioned judgment rendered by this Court on November 17, 2011, paragraph 1 should now read as follows:

The appellant and the respondent were married on September 28, 1985. There is one child of the marriage, Katelyn Glaspy, born January 9, 1990. The parties have lived separate and apart since February 19, 1995. On September 9, 1996 the parties appeared before Mr. Justice Graser on an application brought pursuant to the *Family Services Act* and the *Marital Property Act*. His order settled all marital property issues and ordered the appellant to pay to the respondent \$350 per month spousal support and \$750 per month child support. [...]

ERRATUM

[Version française]

Une modification est apportée au jugement susmentionné rendu par notre Cour le 17 novembre 2011, et le 1^{er} paragraphe de ce jugement est maintenant rédigé comme suit :

L'appelant et l'intimée se sont mariés le 28 septembre 1985. Il y a une enfant à charge, Katelyn Glaspy, née le 9 janvier 1990. Les parties ont vécu séparées l'une de l'autre à compter du 19 février 1995. Le 9 septembre 1996, les parties ont comparu devant le juge Graser par suite d'une demande présentée en vertu de la *Loi sur les services à la famille* et de la *Loi sur les biens matrimoniaux*. Le juge a rendu une ordonnance qui a réglé toutes les questions relatives aux biens matrimoniaux et a enjoint à l'appelant de payer à l'intimée des aliments de 350 \$ par mois à son profit et de 750 \$ par mois au profit de l'enfant. [...]